Conférence sur l'avenir de l'Europe

# Conférence sur l'avenir de l'Europe

## Panel de citoyens européens 4: «**L'UE dans le monde / Migration**»

**Recommandations**

Photo © Union européenne, 2021 – PE/Kenton Thatcher

**Conférence sur l'avenir de l'Europe**

**Panel de citoyens européens 4:**
**«L'UE dans le monde / Migration»**

## RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE PANEL (À SOUMETTRE À LA SÉANCE PLÉNIÈRE)

### Axe 1: Autosuffisance et stabilité

#### Sous-axe 1.1 – Autonomie de l'UE

1. **Nous recommandons que les produits stratégiques de fabrication européenne (comme les produits agricoles, les semi-conducteurs, les produits médicaux ou les technologies numériques et environnementales innovantes) soient davantage encouragés et bénéficient d'un soutien financier afin d'être disponibles et accessibles aux consommateurs européens et de réduire dans toute la mesure du possible les dépendances à l'égard de fournisseurs extraeuropéens. Ce soutien pourrait notamment prendre la forme de mesures structurelles et régionales, d'une aide au maintien des industries et des chaînes d'approvisionnement au sein de l'Union, d'allègement fiscaux, de subventions, d'une politique active en faveur des PME ou de programmes d'enseignement destinés à préserver les qualifications pertinentes et les emplois en Europe. Néanmoins, une politique industrielle active devrait être sélective et axée sur les produits innovants ou les produits indispensables pour garantir les biens et services de base.**

   Nous recommandons ces mesures parce que l'Europe est bien trop dépendante de fournisseurs extraeuropéens dans des domaines essentiels qui risquent de provoquer des conflits diplomatiques et de se traduire par une pénurie de produits ou de services de base ou d'importance stratégique. Les coûts de production étant généralement plus élevés dans l'Union qu'ailleurs dans le monde, une politique d'encouragement actif et de soutien de ces produits permettra aux Européens d'acheter des produits européens compétitifs et d'être incités à le faire. Cette politique renforcera également la compétitivité européenne et permettra de conserver les industries d'avenir et les emplois en Europe. Par ailleurs, une plus grande régionalisation de la production permettra de réduire les frais de transports et d'éviter la dégradation de l'environnement.

2. **Nous recommandons que l'Union réduise sa dépendance à l'égard des importations de pétrole et de gaz. Pour ce faire, il conviendrait de soutenir activement les projets de transport public et d'efficacité énergétique, un réseau ferroviaire européen à grande vitesse de transport de marchandises, l'élargissement de la fourniture d'énergie propre et renouvelable (notamment l'énergie solaire et l'énergie éolienne) ainsi que les technologies de substitution (comme l'hydrogène ou la valorisation énergétique des déchets). L'Union européenne devrait également encourager un changement de mentalité et favoriser l'abandon de la voiture individuelle au profit des transports publics, du covoiturage au moyen de véhicules électriques et du vélo.**

   Nous recommandons ces mesures parce qu'elles créent une situation qui favorise aussi bien l'autonomie de l'Europe en réduisant ses dépendances à l'égard de l'extérieur que la réalisation d'objectifs ambitieux en matière de climat et de réduction des émissions de $CO_2$. Elles permettront également à l'Europe de devenir un acteur de poids dans les technologies d'avenir, de renforcer son économie et de créer des emplois.

3. **Nous recommandons qu'une loi soit adoptée au niveau de l'Union afin que l'ensemble des processus de production et d'approvisionnement de l'Union et les biens qui sont importés respectent des normes européennes de qualité, d'éthique et de durabilité ainsi que toutes les normes européennes applicables en matière de droits de l'homme, et que les produits conformes à ces critères soient certifiés.**

   Nous recommandons ces mesures parce qu'elles permettent aux consommateurs et aux commerçants d'avoir aisément accès aux informations concernant les produits qu'ils achètent ou qu'ils vendent. Pour ce faire, il suffit de consulter le système de certification. La certification permet également de réduire l'écart entre les produits bon marché et les produits onéreux disponibles sur le marché. Les produits bon marché ne répondront pas aux critères requis et ne pourront donc pas se présenter comme étant de bonne qualité. En répondant aux critères de certification, l'environnement sera protégé, ce qui permettra d'économiser des ressources et d'encourager une consommation responsable.

4. **Nous recommandons la mise en œuvre d'un programme européen de soutien aux petits producteurs locaux de secteurs stratégiques de tous les États membres. Ces producteurs bénéficieraient d'une formation professionnelle,**

**d'un soutien financier au moyen de subventions et (lorsque les matières premières sont disponibles dans l'Union) d'une incitation à produire davantage de biens répondant aux critères au détriment des importations.**

Nous recommandons ces mesures parce qu'en soutenant des producteurs de secteurs stratégiques installés dans l'Union, celle-ci est en mesure d'acquérir son indépendance économique dans ces secteurs. Cela ne peut que favoriser le renforcement de l'ensemble du processus de production et, de ce fait, encourager l'innovation. Il en résultera une production plus durable de matières premières dans l'Union qui permettra de réduire les frais de transport et de protéger l'environnement.

5. **Nous recommandons d'améliorer comme suit la mise en œuvre des droits de l'homme au niveau européen: sensibiliser davantage les pays qui ne respectent pas, dans la mesure voulue, la convention européenne des droits de l'homme (CEDH) ou la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales; assurer un contrôle strict, coordonné par l'Union européenne et le tableau de bord de la justice, de la mesure dans laquelle les droits de l'homme sont respectés dans les divers États membres et garantir leur respect strict au moyen de diverses formes de sanctions.**

   Nous recommandons ces mesures parce que les droits de l'homme ont déjà été acceptés par les États membres lorsqu'ils ont ratifié la convention européenne des droits de l'homme, mais qu'il est à présent nécessaire d'en améliorer l'acceptation dans chacun des États pour que les droits de l'homme soient connus et mis en œuvre de façon active dans ces États membres.

6. **Nous recommandons le lancement d'une révision et l'organisation d'une intense campagne de communication au niveau européen pour qu'EURES (le réseau européen des services de l'emploi), le portail de l'UE sur l'immigration et l'outil européen de profilage des compétences des ressortissants de pays tiers soient mieux connus des citoyens européens et utilisés plus fréquemment par les entreprises de l'Union pour publier et faire connaître leurs offres d'emploi.**

   Nous recommandons de ne pas créer de nouvelle plateforme en ligne pour la publication d'offres d'emploi à l'intention des jeunes européens. Il existe déjà plus que suffisamment d'initiatives de ce genre au niveau européen. Nous estimons que pour mieux faire connaître la main-d'œuvre existante et les

possibilités d'emploi au niveau européen, il est préférable d'améliorer ce qui existe déjà.

### Sous-axe 1.2 – Frontières

7. **Nous recommandons la mise en place d'un mécanisme d'immigration de main-d'œuvre dans l'Union fondé sur les besoins réels des marchés européens de l'emploi. Il devrait y avoir un système unifié de reconnaissance des diplômes professionnels et universitaires qui existent au sein de l'Union européenne et dans les pays tiers. Il devrait y avoir des offres de qualification professionnelle ainsi que des offres d'intégration culturelle et linguistique pour les migrants qualifiés. Les demandeurs d'asile possédant les qualifications voulues devraient avoir accès au marché du travail. Il devrait y avoir une agence intégrée dont le réseau européen des services de l'emploi pourrait constituer la base.**

   Nous recommandons ces mesures parce que l'Europe a besoin de main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs où il n'est pas possible de couvrir entièrement la demande par des travailleurs de l'Union. Il n'existe pas aujourd'hui suffisamment de moyens viables de demander légalement un permis de travail dans l'UE. Un système européen de reconnaissance des diplômes professionnels et universitaires permettra de répondre plus facilement à ces besoins et de simplifier la migration de main-d'œuvre au sein de l'Union et l'immigration de main-d'œuvre en provenance de pays extérieurs à l'Union. La demande de main-d'œuvre pourrait ainsi être mieux satisfaite et l'immigration clandestine serait mieux gérée. L'ouverture du mécanisme d'immigration de main-d'œuvre aux demandeurs d'asile permettrait d'accélérer leur intégration dans les économies et les sociétés européennes.

8. **Nous recommandons que l'Union européenne renforce sa législation afin d'accorder davantage de pouvoir et d'indépendance à Frontex. Il pourra ainsi intervenir dans tous les États membres pour assurer la protection de l'ensemble des frontières extérieures de l'Union Néanmoins, l'Union devrait effectuer des audits des processus d'organisation de Frontex étant donné que celui-ci doit fonctionner en toute transparence pour éviter tout type d'abus.**

   Nous recommandons ces mesures parce qu'il est inacceptable, selon nous, que Frontex se voie refuser l'accès aux frontières, notamment lorsqu'il y a violation des droits de l'homme. Nous voulons être certains que Frontex applique la

législation européenne. Frontex lui-même doit faire l'objet de contrôles et de vérifications afin d'éviter tout comportement inapproprié en son sein.

9. **Nous recommandons que l'Union européenne organise, en particulier pour les migrants économiques, la possibilité de sélectionner les citoyens dans le pays d'origine (en fonction de leurs compétences avérées, de leur parcours, etc.), et ce afin de déterminer qui pourrait venir travailler dans l'Union en fonction des besoins de l'économie et des emplois vacants du pays d'accueil. Ces critères de sélection doivent être publics et consultables par tous. Pour ce faire, il conviendrait de créer une Agence européenne pour l'immigration (en ligne).**

   Nous recommandons ces mesures parce que, de cette manière, il n'y aurait plus besoin de franchir les frontières illégalement. Le flux des personnes qui entrent dans l'UE serait contrôlé, ce qui entraînerait une réduction de la pression aux frontières, tout en permettant de répondre plus facilement aux besoins de main-d'œuvre des pays d'accueil.

10. **Nous recommandons que l'Union européenne s'assure que la politique d'accueil et les installations soient identiques à toutes les frontières, qu'elle respecte les droits de l'homme et garantisse la sécurité et la santé de tous les migrants (dont, par exemple, les femmes enceintes et les enfants).**

    Nous recommandons ces mesures parce que nous attachons une grande importance à l'égalité de traitement des migrants à toutes les frontières. Nous voulons éviter que les migrants ne restent trop longtemps aux frontières et que les États membres soient submergés par le flux de migrants. Les États membres doivent être bien équipés pour les accueillir.

## Axe 2: L'UE en tant que partenaire international

### Sous-axe 2.1 – Commerce et relations dans une perspective éthique

11. **Nous recommandons que l'Union impose des restrictions à l'importation de produits de pays qui autorisent le travail des enfants. Pour ce faire, il conviendrait de dresser une liste noire d'entreprises qui serait régulièrement mise à jour en fonction de l'évolution de la situation. Nous recommandons également de garantir aux enfants qui cessent de travailler un accès progressif à l'éducation ainsi que de sensibiliser les consommateurs au travail des**

**enfants au moyen d'informations diffusées officiellement par l'Union européenne, par exemple dans le cadre de campagnes ou par du storytelling.**

Nous recommandons ces mesures parce que nous sommes persuadés qu'il existe un lien entre absence de scolarisation et travail des enfants. Par cette recommandation, nous voulons sensibiliser les consommateurs et réduire la demande de produits fabriqués par des enfants afin que cette pratique finisse par disparaître.

12. **Nous recommandons que l'Union européenne mette en place des partenariats avec les pays en développement afin de soutenir leurs infrastructures et de partager des compétences en échange d'accords commerciaux mutuellement avantageux destinés à les accompagner dans le passage à des sources d'énergie écologiques.**

    Nous recommandons ces mesures afin de faciliter le passage des pays en développement à des sources d'énergie renouvelables au moyen de partenariats commerciaux et d'accords diplomatiques. L'Union européenne et les pays en développement développeraient ainsi de bonnes relations à long terme, ce qui contribuerait à lutter contre le changement climatique.

13. **Nous recommandons que l'Union européenne impose l'affichage d'un indicateur d'impact environnemental européen (ecoscore) sur tous les produits de grande consommation. L'ecoscore serait calculé en fonction des émissions dues à la production et au transport ainsi qu'en fonction de la nocivité du contenu, sur la base d'une liste de produits dangereux. L'ecoscore devrait être géré et contrôlé par une autorité européenne.**

    Nous recommandons ces mesures pour que les consommateurs européens soient mieux sensibilisés à l'empreinte environnementale des produits qu'ils achètent. L'ecoscore permettrait, au moyen d'une échelle commune à toute l'Europe, d'indiquer facilement dans quelle mesure un produit respecte l'environnement. L'ecoscore devrait comporter un code QR à l'arrière du produit afin de pouvoir consulter des informations complémentaires sur son empreinte environnementale.

## Sous-axe 2.2 – Action climatique internationale

14. **Nous recommandons que l'Union européenne adopte une stratégie destinée à la rendre plus autonome dans sa production d'énergie. Un organisme européen regroupant les institutions européennes actuellement chargées de l'énergie devrait coordonner le développement des énergies renouvelables en fonction des besoins, des capacités et des ressources des États membres tout en respectant leur souveraineté. Les institutions encourageraient l'échange de connaissances entre elles afin de mettre en œuvre cette stratégie.**

    Nous recommandons ces mesures parce que notre dépendance actuelle nous rend vulnérables en cas de tensions politiques avec les pays dont nous importons notre énergie. Nous le constatons actuellement avec la crise de l'électricité. Néanmoins, cette coordination devrait respecter la souveraineté de chaque pays.

15. **Nous recommandons le renforcement des normes environnementales pour l'exportation de déchets à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union ainsi que des contrôles plus stricts et des sanctions afin de mettre fin aux exportations illégales. L'Union européenne devrait inciter les États membres à recycler davantage leurs propres déchets et à les utiliser pour produire de l'énergie.**

    Nous recommandons ces mesures afin de mettre fin aux atteintes portées à l'environnement par les pays qui se débarrassent de leurs déchets au détriment d'autres pays, notamment lorsqu'il y a absence totale de respect des normes environnementales.

16. **Nous recommandons que l'UE encourage de manière plus résolue la transition écologique en cours en se donnant pour objectif l'élimination des emballages polluants. Pour ce faire, il conviendrait d'inciter à la réduction des emballages ou de favoriser des emballages plus écologiques. Pour que les petites entreprises puissent s'adapter, elles devraient bénéficier d'une aide et d'ajustements.**

    Nous recommandons ces mesures parce que nous devons réduire l'utilisation des ressources naturelles, notamment les matières premières provenant de pays extérieurs à l'Union. Nous devons également réduire les dommages causés par les Européens à notre planète et à son climat. Il est essentiel de mieux soutenir les petites entreprises afin qu'elles puissent s'adapter sans devoir augmenter leurs prix.

17. **Nous recommandons que les pays de l'Union européenne examinent ensemble, de manière plus sérieuse, la question de l'énergie nucléaire. Il conviendrait d'accroître la collaboration pour évaluer le recours à l'énergie nucléaire et son rôle dans la transition que l'Europe doit réaliser en faveur des énergies vertes.**

Nous recommandons ces mesures parce que la question nucléaire ne peut pas être résolue par un pays de manière isolée. Il existe aujourd'hui plus de cent réacteurs dans la moitié des États membres et de nouveaux réacteurs sont en construction. Comme nous partageons un réseau électrique commun, l'électricité à faibles émissions de carbone qu'elles produisent profite à tous les Européens et permet d'accroître l'autonomie énergétique de notre continent. De plus, l'abandon de déchets nucléaires ou un accident toucherait plusieurs pays. Que le recours à l'énergie nucléaire soit décidé ou non, les Européens doivent en discuter ensemble et définir des stratégies plus convergentes tout en respectant les souverainetés nationales.

### Sous-axe 2.3 – Promotion des valeurs européennes

18. **L'UE devrait être plus proche des citoyens. Nous recommandons que l'UE noue des liens avec les citoyens et les institutions locales telles que les autorités locales, les écoles et les municipalités et qu'elle renforce ces liens. L'objectif visé est d'améliorer la transparence, de toucher les citoyens, de les informer davantage des initiatives concrètes de l'UE et de mieux communiquer les informations générales relatives à l'UE.**

Nous recommandons ces mesures parce que les informations actuelles sur l'UE ne sont pas suffisamment accessibles à toutes les catégories sociales et ne touchent pas les citoyens ordinaires. Elles sont souvent ennuyeuses, difficiles à comprendre et peu conviviales. Cette situation doit changer pour que les citoyens aient une vision claire des actions et du rôle de l'UE. Pour susciter l'intérêt de la population, les informations relatives à l'UE doivent être faciles à trouver, motivantes, intéressantes et rédigées dans un langage courant. Voici nos suggestions: l'organisation de visites de responsables politiques européens dans les écoles, de campagnes à la radio, sous la forme de podcasts, de courriers, d'articles de presse, de bus publicitaires et sur les réseaux sociaux, d'assemblées locales de citoyens ainsi que la création d'un groupe de travail spécialement chargé d'améliorer la communication de l'UE. Ces mesures permettront aux

citoyens d'obtenir des informations sur l'UE qui ne sont pas filtrées par les médias nationaux.

19. **Nous recommandons une plus grande participation des citoyens dans les politiques de l'Union. Nous proposons l'organisation d'événements impliquant la participation directe des citoyens sur le modèle de la conférence sur l'avenir de l'Europe. Ils devraient être organisés à l'échelon national, local et européen. L'UE devrait définir une stratégie cohérente et des orientations centralisées pour ces événements.**

Nous recommandons ces mesures parce que ces exercices de démocratie participative permettront de fournir des informations correctes sur l'UE ainsi que d'améliorer la qualité des politiques de l'Union. Les événements devraient être organisés de façon à promouvoir les valeurs fondamentales de l'Union - démocratie et participation citoyenne. Ces événements donneraient l'occasion aux responsables politiques de prouver aux citoyens qu'il est important pour eux que les citoyens soient informés des événements en cours et qu'ils soient associés à leur définition. Des orientations centralisées permettront de garantir la cohérence et l'uniformité des conférences nationales et locales.

## Axe 3: Une UE forte dans un monde en paix

### Sous-axe 3.1 – Sécurité et défense

20. **Nous recommandons que de futures «forces armées communes de l'Union européenne» servent avant tout à des fins de défense. Toute action militaire agressive, quelle qu'en soit la nature, est exclue. En Europe, cela permettrait de disposer des moyens d'apporter une aide en cas de crise, notamment en cas de catastrophe naturelle. Hors des frontières européennes, cela permettrait de disposer de moyens qui seraient déployés dans des territoires connaissant des circonstances exceptionnelles, et ce exclusivement dans le cadre d'un mandat légal du Conseil de sécurité des Nations unies, et donc dans le respect du droit international.**

Si cette recommandation était mise en œuvre, elle permettrait à l'Union européenne d'être considérée comme un partenaire crédible, responsable, fort et pacifique sur la scène internationale. Sa capacité renforcée à réagir aux

situations de crise en son sein et à l'étranger devrait ainsi permettre de protéger ses valeurs fondamentales.

### Sous-axe 3.2 – Prise de décisions et politique étrangère de l'UE

**21. Nous recommandons que tous les domaines où les décisions sont prises à l'unanimité relèvent désormais de décisions adoptées à la majorité qualifiée. Les seules exceptions devraient être l'admission de nouveaux États membres dans l'Union et la modification des principes fondamentaux de l'Union inscrits à l'article 2 du traité de Lisbonne et dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.**

Cela permettrait de consolider la position de l'UE dans le monde en présentant un front uni à l'égard des pays tiers et de faciliter sa capacité de réaction de manière générale et, notamment, sa réaction en cas de crise.

**22. Nous recommandons que l'Union européenne renforce sa capacité d'infliger des sanctions aux États membres, aux gouvernements, aux entités, aux groupes ou aux organisations ainsi qu'aux particuliers qui ne respectent pas ses principes fondamentaux, ses accords et ses lois. Il est impératif que les sanctions qui existent déjà soient rapidement mises en œuvre et effectivement respectées. Les sanctions infligées à des pays tiers devraient être proportionnelles à l'action qui les a déclenchées, être effectives et être appliquées en temps opportun.**

Pour que l'UE soit crédible et fiable, elle doit infliger des sanctions à ceux qui violent ses principes. Ces sanctions devraient être appliquées de manière effective et rapide et faire l'objet de contrôles.

### Sous-axe 3.3 – Pays voisins et élargissement

**23. Nous recommandons que l'Union européenne attribue un budget spécifique à la mise au point de programmes éducatifs consacrés au fonctionnement de l'UE et à ses valeurs. Ces programmes seront alors proposés aux États membres qui le souhaitent afin qu'ils les intègrent à leurs programmes scolaires (enseignement primaire et secondaire et universités). En outre, un cours spécifique sur l'UE et son fonctionnement pourrait être proposé aux**

**étudiants qui souhaitent étudier dans un autre pays européen grâce au programme Erasmus. Les étudiants qui choisissent ce cours seraient prioritaires pour bénéficier de ces programmes Erasmus.**

Nous recommandons ces mesures afin d'accroître le sentiment d'appartenance à l'UE. De la sorte, les citoyens s'identifieront mieux à l'Union et en transmettront les valeurs. De plus, ces mesures permettront d'améliorer la transparence à propos du fonctionnement de l'UE et des avantages d'en faire partie ainsi que la lutte contre les mouvements antieuropéens. Ces mesures devraient dissuader les États membres de quitter l'UE.

24. **Nous recommandons que l'UE fasse davantage usage de son poids politique et économique dans ses relations avec d'autres pays afin d'empêcher certains États membres de subir des pressions économiques, politiques et sociales bilatérales.**

Nous recommandons ces mesures pour trois raisons. Tout d'abord, elles permettront de renforcer le sentiment d'unité au sein de l'UE. En second lieu, une réaction unilatérale constituera une réponse claire, forte et rapide afin d'éviter toute velléité d'intimidation ou de répression de la part de pays tiers à l'encontre de pays membres de l'UE. Enfin, elles permettront de renforcer la sécurité de l'Union et de faire en sorte qu'aucun État membre ne se sente abandonné ou ignoré. Les réactions bilatérales divisent l'UE et constituent une faiblesse dont se servent les pays tiers à notre encontre.

25. **«Nous recommandons que l'Union améliore sa stratégie de communication». D'une part, l'UE devrait renforcer sa visibilité sur les réseaux sociaux et promouvoir activement ses contenus. D'autre part, elle devrait continuer à organiser chaque année des conférences telles que la conférence sur l'avenir de l'Europe. Nous recommandons par ailleurs qu'elle continue à encourager l'innovation en promouvant un réseau social européen accessible.**

Ces propositions permettraient non seulement de toucher les jeunes, mais aussi renforcer de l'intérêt et la participation des citoyens européens grâce à un outil de communication plus attrayant et plus efficace. L'organisation d'événements, tels que la conférence sur l'avenir de l'Europe, devrait permettre aux citoyens d'être davantage associés au processus décisionnel et de s'assurer que leur voix est entendue.

**26. Nous recommandons aux États membres d'adopter une vision forte et une stratégie commune pour harmoniser et consolider l'identité et l'unité européenne avant d'élargir encore l'Union.**

Nous estimons en effet qu'il est essentiel de renforcer l'UE et de consolider les relations entre les États membres avant d'envisager l'intégration d'autres pays. Plus l'UE comptera d'États membres, plus la prise de décision sera compliquée; d'où l'importance de réexaminer le vote à l'unanimité dans les processus décisionnels.

## Axe 4: La migration du point de vue humain

### Sous-axe 4.1 – Remédier aux causes de l'émigration

27. **Nous recommandons que l'Union européenne participe activement au développement économique des pays tiers et des pays à partir desquels proviennent les flux de migrants les plus importants. Avec l'aide d'organismes compétents (ONG locales et responsables politiques locaux, travailleurs de terrain, experts, etc.), l'UE devrait chercher des moyens d'intervenir de façon active, pacifique et efficace dans les pays d'où sont originaires les flux de migrants les plus importants et qui ont accepté les modalités de coopération. Ces interventions devraient avoir des effets tangibles et mesurables, lesquels devraient être clairement mis en évidence afin que les citoyens européens puissent comprendre la politique d'aide au développement de l'Union. Ainsi, les actions de l'UE en matière d'aide au développement devraient devenir plus visibles.**

    Même si l'UE travaille au développement international, elle doit continuer son action et investir dans la transparence et la visibilité de sa politique en la matière.

28. **Nous recommandons la mise en place d'un cadre européen commun d'harmonisation des conditions de travail dans l'ensemble de l'Union (salaire minimum, temps de travail, etc.). L'UE devrait s'efforcer de créer des normes de base communes en matière de travail afin d'empêcher que des citoyens quittent leur pays pour chercher ailleurs de meilleures conditions de travail. Dans le cadre de ces normes, l'UE devrait renforcer le rôle des syndicats au niveau transnational. Par ce geste, l'UE reconnaîtrait que la migration économique intérieure (migration des citoyens de l'UE) est un grave problème.**

    Cette recommandation découle de la constatation qu'un grand nombre de personnes au sein de l'UE migrent pour des raisons économiques, en raison de la disparité des conditions de travail entre les États membres. Il faut empêcher cette fuite des cerveaux pour que les États membres conservent leurs talents et leur main-d'œuvre. Nous soutenons la libre circulation des citoyens, mais pensons que la migration des citoyens de l'Union entre les différents États membres, lorsqu'elle n'est pas voulue, est due à des raisons économiques. C'est pourquoi il est important d'établir un cadre commun en matière de travail.

### Sous-axe 4.2 – Considérations humaines

**29. Nous recommandons la mise en œuvre d'une politique migratoire commune, fondée sur le principe de solidarité. Nous voulons que l'accent soit mis sur le problème des réfugiés. Une procédure commune à tous les États membres de l'Union devrait être fondée sur les pratiques qui se sont avérées les plus efficaces dans tous les pays de l'Union. Cette procédure devrait être mise en œuvre de façon volontariste par les autorités nationales et par l'administration de l'UE.**

Le problème des réfugiés concerne tous les pays membres. À l'heure actuelle, ces États ont des pratiques trop différentes, ce qui a des effets négatifs pour les réfugiés et pour les citoyens de l'Union. Il est donc nécessaire d'adopter une approche cohérente et homogène.

**30. Nous recommandons à l'UE d'intensifier ses efforts pour informer et éduquer les citoyens des États membres sur les questions liées à la migration. Cet objectif devrait être atteint en éduquant les enfants, le plus tôt possible, dès le début de l'école primaire, sur des sujets tels que la migration et l'intégration. Si nous combinons cette éducation précoce avec les activités des ONG et des organisations de jeunesse, ainsi qu'avec des campagnes médiatiques de grande envergure, nous pourrions atteindre pleinement notre objectif. De plus, de nombreux supports de communication pourraient être utilisés: dépliants, télévision et réseaux sociaux entre autres.**

Il est important de montrer que la migration présente également de nombreux aspects positifs, tels que la main-d'œuvre supplémentaire. Nous tenons à souligner l'importance de sensibiliser aux deux processus, afin que les citoyens comprennent les raisons et les conséquences de la migration pour éliminer la stigmatisation qui découle du fait d'être perçu comme un migrant.

### Sous-axe 4.3 – Frontières

**31. Nous recommandons que la directive 2013/33/UE relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres soit remplacée par un règlement obligatoire de l'UE, qui sera applicable de**

**manière uniforme dans tous les États membres. Il convient d'accorder la priorité à l'amélioration des structures d'accueil et d'hébergement. Nous recommandons la création d'un organe de suivi spécifique de l'UE pour la mise en œuvre du règlement.**

En effet, la directive n'est pas mise en œuvre de manière uniforme dans tous les États membres. Il faut éviter de reproduire les conditions que l'on a pu constater dans le camp de réfugiés de Moria. Le règlement recommandé devrait par conséquent être mis en œuvre et comporter des sanctions obligatoires. Quant à l'organisme chargé du suivi, il devrait être solide et fiable.

32. **Nous recommandons à l'UE de veiller à ce que tous les demandeurs d'asile et les réfugiés suivent des cours de langue et d'intégration pendant que leur demande de résidence est examinée. Les cours devraient être obligatoires, gratuits et inclure une assistance personnelle pour l'intégration initiale. Ils devraient commencer dans les deux semaines suivant l'introduction de la demande de résidence. Il convient également de mettre en place des mécanismes d'incitation et de sanction.**

L'apprentissage de la langue et la compréhension de la culture, de l'histoire et de l'éthique du pays d'arrivée sont une étape essentielle de l'intégration. La durée du délai avant le début du processus d'intégration initiale a une incidence négative sur l'assimilation sociale des migrants. Les mécanismes de sanction peuvent aider à identifier la volonté d'intégration des migrants.

## Axe 5: Responsabilité et solidarité dans l'UE

### Sous-axe 5.1 – Répartition des migrants

33. **Nous recommandons de remplacer le système de Dublin par un traité juridiquement contraignant visant à garantir une répartition juste, équilibrée et proportionnée des demandeurs d'asile dans l'UE sur la base de la solidarité et de la justice. Actuellement, les réfugiés sont tenus de présenter leur demande d'asile dans le premier État membre d'arrivée. Ce changement de système doit être aussi rapide que possible. La proposition de la Commission européenne relative à un nouveau pacte de l'UE sur la migration et l'asile à partir de 2020 constitue un bon début et devrait prendre une forme juridique,**

**étant donné qu'elle prévoit des quotas pour la répartition des réfugiés entre les États membres de l'UE.**

Nous le recommandons car le système de Dublin actuel ne respecte pas les principes de solidarité et de justice. Il fait peser une lourde charge sur les États membres situés à proximité des frontières externes de l'UE que les demandeurs d'asile franchissent pour entrer sur son territoire. Tous les États membres doivent assumer la responsabilité de gérer les flux de réfugiés dans l'UE. L'UE est une communauté de valeurs partagées et doit agir en conséquence.

34. **Nous recommandons à l'UE d'aider ses États membres à traiter les demandes d'asile à un rythme plus soutenu et selon des normes communes. En outre, des logements humanitaires devraient être fournis aux réfugiés. Afin de décharger les pays d'arrivée et de pouvoir traiter ailleurs leur demande d'asile, nous recommandons que les réfugiés soient relocalisés rapidement et efficacement dans les différents États membres après leur première arrivée dans l'UE. À cette fin, un soutien financier de l'UE et un soutien organisationnel de l'Agence de l'UE pour l'asile sont nécessaires. Les personnes dont la demande d'asile a été rejetée doivent être renvoyées dans leur pays d'origine de manière efficace, pour autant que leur pays d'origine soit considéré comme sûr.**

Nous le recommandons parce que les procédures d'asile prennent actuellement trop de temps et qu'elles peuvent différer d'un État membre à l'autre. En accélérant les procédures d'asile, les réfugiés passent moins de temps dans l'attente de la décision définitive dans des structures d'hébergement temporaire. Les demandeurs admis à l'asile peuvent être intégrés plus rapidement.

35. **Nous recommandons un soutien financier, logistique et opérationnel fort de l'UE pour la gestion du premier accueil, conduisant éventuellement à une intégration ou au rapatriement des migrants en situation irrégulière. Les bénéficiaires de cette aide sont les États frontaliers de l'UE qui supportent la charge de l'afflux migratoire.**

En raison de leur situation géographique, certains états membres sont les plus touchés par l'afflux de migrants.

36. **Nous recommandons de renforcer le mandat de l'Agence de l'UE pour l'asile afin de parvenir à une répartition équitable des demandeurs d'asile au sein**

**des États membres. Pour y parvenir, il convient de tenir compte des besoins de ces demandeurs d'asile ainsi que des capacités logistiques et économiques des États membres et de leurs besoins sur le marché du travail.**

Une répartition des demandeurs d'asile coordonnée et gérée de façon centralisée, et considérée comme équitable par les États membres et leurs citoyens, permet d'éviter les situations chaotiques et les tensions sociales et de renforcer la solidarité entre les États membres.
Sous-axe 5.2 – Approche commune au droit d'asile

**37. Nous recommandons soit de créer une institution européenne globale, soit de renforcer l'Agence de l'UE pour l'asile afin qu'elle puisse traiter les demandes d'asile pour l'ensemble de l'Union européenne et statuer sur la base de normes uniformes. Cette agence devrait également être chargée de répartir les réfugiés de façon équitable. Elle devrait par ailleurs définir les pays d'origine sûrs et non sûrs et être responsable du renvoi des demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée.**

La politique d'asile actuelle se caractérise par des responsabilités floues et des normes différentes entre les États membres de l'UE. Le traitement des procédures d'asile n'est donc pas la même dans les différents États membres. En outre, l'Agence de l'Union européenne pour l'asile n'exerce pour l'instant qu'un pouvoir d'influence. Elle peut seulement conseiller les États membres sur les questions d'asile.

**38. Nous recommandons la création, sans délai, de centres d'asile spécialisés pour les mineurs non accompagnés dans tous les États membres de l'UE. L'objectif est d'accueillir et de prendre en charge les mineurs en fonction de leurs besoins particuliers et dans les meilleurs délais.**

Nous formulons cette recommandation parce que:
1) de nombreux mineurs sont susceptibles d'être traumatisés (car ils viennent de zones de conflit);
2) des enfants différents ont des besoins différents (en fonction de l'âge, de la santé, etc.);
3) si cette recommandation était mise en œuvre, elle garantirait que les mineurs vulnérables et traumatisés reçoivent le plus rapidement possible tous les soins nécessaires;
4) ces mineurs sont de futurs citoyens européens et devraient donc, s'ils sont traités de manière appropriée, contribuer positivement à l'avenir de l'Europe.

**39. Nous recommandons la mise en place d'un système commun, rapide et transparent de traitement des demandes d'asile. Ce processus devrait prévoir des normes minimales et être appliqué de la même manière dans tous les États membres.**

Nous formulons cette recommandation parce que:
1) si cette recommandation était mise en œuvre, le traitement des demandes d'asile serait plus rapide et transparent;
2) la lenteur des procédures actuelles entraîne l'illégalité et la criminalité;
3) parmi les normes minimales envisagées dans notre recommandation devraient figurer le respect des droits de l'homme, la santé et les besoins éducatifs des demandeurs d'asile;
4) la mise en œuvre de cette recommandation se traduirait par un meilleur accès à l'emploi et à l'autosuffisance, ce qui permettrait une contribution positive à la société européenne; les demandeurs d'asile dont le statut professionnel est régularisé sont moins susceptibles d'être victimes d'abus dans leur environnement de travail; cela ne pourrait que favoriser l'intégration de toutes les personnes concernées;
5) les séjours prolongés dans les centres d'asile se répercutent de façon néfaste sur la santé mentale et le bien-être des occupants.

**40. Nous recommandons vivement une révision complète de tous les accords et de la législation qui régissent l'asile et l'immigration en Europe. Nous recommandons d'adopter une approche pour l'ensemble de l'Europe.**

Nous formulons cette recommandation parce que:
1) depuis 2015, tous les accords actuels sont inapplicables, peu pratiques et inadaptés;
2) l'UE devrait être considérée comme la principale «agence», celle qui chapeaute toutes les autres agences et ONG dont la tâche est de s'occuper directement des questions d'asile;
3) les États membres qui pâtissent le plus de la situation sont ceux qu'on laisse largement se débattre seuls avec le problème; les choix «à la carte» de certains États membres ne donnent pas une image d'unité;
4) une nouvelle législation ciblée permettrait d'améliorer l'avenir de tous les demandeurs d'asile et de renforcer l'unité de l'Europe;

5) les lacunes de la législation actuelle donnent lieu à des conflits et à un manque d'harmonisation dans toute l'Europe et provoquent l'intolérance accrue chez les citoyens européens à l'égard des migrants.
6) une législation plus stricte et pertinente permettrait de réduire la criminalité et les abus du régime d'asile actuel.

# Annexe: AUTRES RECOMMANDATIONS ENVISAGÉES PAR LE PANEL MAIS NON ADOPTÉES

## Axe 1: Autosuffisance et stabilité

### Sous-axe 1.1 – Autonomie de l'UE

**Si les pays en développement le demandent, nous recommandons que des programmes d'intervention pour le développement économique soient élaborés sur la base de partenariats adaptés aux besoins de chaque pays et/ou sur la base d'accords commerciaux. Pour ce faire, il faut d'abord évaluer le potentiel économique des pays en question, puis leur apporter un soutien économique et la formation professionnelle nécessaire.**

Cette démarche déboucherait sur une plus grande indépendance industrielle et améliorerait la situation migratoire globale en créant des emplois; cela permettrait également d'obtenir de meilleurs accords commerciaux dans les pays en développement.

## Axe 2: L'UE en tant que partenaire international

### Sous-axe 2.1 – Perspective éthique des relations commerciales

**Nous recommandons à l'UE d'introduire des règles obligeant les entreprises à auditer leur chaîne d'approvisionnement et à soumettre régulièrement un rapport d'audit complet, ainsi que des dispositions permettant de récompenser ou de restreindre les importations en fonction de critères éthiques. Les entreprises devraient fournir un rapport d'audit interne et/ou externe en fonction de leur taille.**

L'aspect éthique du commerce avec l'UE doit être développé. Cela peut se faire en surveillant les activités des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement internationales, et en encourageant les entreprises à se comporter conformément à des critères éthiques, par exemple en ce qui concerne les produits dangereux, les droits et conditions de travail, le travail des enfants et la protection de l'environnement. Cette recommandation ne s'appliquerait pas aux produits en ligne achetés directement par le consommateur.

## Axe 3: Une UE forte dans un monde en paix

### Sous-axe 3.1 – Sécurité et défense

**Nous recommandons de repenser l'architecture de sécurité européenne actuelle pour en faire une structure supranationale plus efficace et plus performante, dotée de capacités accrues, en vue de la création d'une armée commune de l'Union européenne. À cette fin, les forces armées nationales devraient être progressivement fusionnées et transformées. L'objectif est que cette fusion des capacités militaires de toute l'Union européenne favorise également l'intégration européenne à long terme. La création d'une armée commune de l'Union européenne nécessiterait également un nouvel accord de coopération avec les États membres de l'UE et les membres non européens de l'OTAN.**

Si cette recommandation est mise en œuvre, nous pensons que les structures militaires au sein de l'Union européenne deviendront plus rentables et seront mieux à même de répondre et d'agir en cas de besoin. Cette approche intégrée renforcerait la capacité de l'Union européenne à agir de manière décisive et coordonnée dans les situations critiques.

## Axe 4: L'émigration d'un point de vue humain

### Sous-axe 4.1 – Remédier aux causes de l'émigration

**Nous recommandons à l'UE de mettre en place un protocole d'action en prévision de la prochaine crise migratoire, celle des réfugiés climatiques. Dans le cadre de ce protocole, l'UE doit élargir la définition des réfugiés et des demandeurs d'asile afin d'y inclure les personnes touchées par le changement climatique. Comme le pays d'origine de nombreux migrants sera devenu inhabitable, le protocole doit également veiller à trouver de nouvelles utilisations pour les zones touchées par le changement climatique, dans le but**

**de soutenir les personnes qui ont quitté ces zones. Par exemple, des zones inondées pourraient être utilisées pour créer des parcs éoliens.**

Nous faisons cette recommandation car nous sommes tous responsables de la crise climatique. Nous avons donc une responsabilité envers ceux qui sont les plus touchés. Même si nous ne disposons ni de prévisions ni de données concrètes sur les futurs réfugiés, le changement climatique affectera sans nul doute des millions de personnes.

## Sous-axe 4.2 – Considérations humaines

**Nous recommandons de procéder sans délai au renforcement et au financement de routes et de moyens de transport légaux et humanitaires pour que les réfugiés puissent se déplacer des zones de crise de manière organisée. Un système spécial de sécurité des voies européennes devrait être mis en place et réglementé par l'organisme spécifiquement créé à cet effet. Cette agence doit être créée conformément à la procédure législative et disposer de pouvoirs spéciaux propres, définis dans son règlement intérieur.**

La traite des êtres humains et le trafic de migrants sont des questions graves auxquelles il convient d'apporter des réponses. Notre recommandation réduirait certainement ces préoccupations.

## Sous-axe 4.3 – Frontières

**Nous recommandons qu'une directive européenne garantisse que chaque zone de vie de chaque État membre ne compte pas plus de 30 % d'habitants de pays tiers. Cet objectif devrait être atteint d'ici à 2030 et les États membres de l'UE doivent obtenir un soutien pour la mise en œuvre de cet objectif.**

Nous faisons cette recommandation car une répartition géographique plus équitable se traduira par une meilleure acceptation des migrants par la population locale et, partant, ce qui leur permettra par conséquent de mieux s'intégrer. Ce pourcentage s'inspire d'un accord politique adopté récemment au Danemark.